

LES EAUX DE PISCINES ET DE BAINNADES

Microbiologie et Eau, Détection rapide, Méthode PCR,
Parasites, Virus, Fungi,
Piscines, Spa, Piscines Thermales. Eaux récréatives, Eaux d'alimentation

La sécurité sanitaire des eaux de baignades aménagées et de piscines publiques est encadrée par la Directive 2006/7/CE, 76/160/CEE et articles du code de la Santé Publique L. 1332-1 à L. 1332-4 et D. 1332-1 à D. 1332-19).

Ces articles fixent les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées et les conditions dans lesquelles l'état assure le contrôle sanitaire des piscines et baignades recevant du public. Ce contrôle sanitaire des piscines et baignades aménagées vise à vérifier la qualité de l'eau et le respect des règles d'hygiène. Par ailleurs, une nouvelle directive européenne, abrogeant à terme la directive 76/160/CEE actuellement appliquée, devrait bientôt modifier la gestion des risques liés à certaines catégories de baignades.

- La réglementation actuelle ne s'applique pas aux piscines privées (non contrôlées), ni aux piscines ludiques (bassin à vague, à jets, à remous, jacuzzi, etc.) en plein développement ces dernières années, **ni aux nouvelles baignades artificielles plus ou moins « naturelles » ou « écologiques »**. On peut s'interroger sur les risques sanitaires liés à ce type d'aménagements non couvert par la réglementation, recevant du public parfois en surnombre et utilisant des eaux de surface, des eaux souterraines ou des eaux de mer, soumises éventuellement à des traitements chimiques (floculation, désinfection) ou « biologiques » (filtration, oxygénation, plantes, etc.).

Ce sujet devrait aborder :

- Le point sur les évolutions récentes de détection et de quantification en microbiologie des eaux. Cette problématique de la désinfection appartenant à des domaines variés (hydrologie, contrôle sanitaire, traitement d'eau, microbiologie, thermalisme, industriels, etc.), se fixe comme objectif de faire le point sur les méthodes en bactériologie des eaux, en présentant leurs avantages en matière de rapidité et de facilités de mises en œuvre : Les méthodes classiques, méthodes normalisées, ou de détection rapide (kit) ou méthodes PCR, CPG appliquées aussi aux Parasites, Virus, Fungi, avec performances et comparatif éventuel de ces méthodes.

- Les risques sanitaires liés aux sous-produits de la désinfection (chloramines, OHV) et méthodes de traitements complémentaires (déchloramination par UV), Générateurs de chlore extemporané. Applications aux : Eaux Récréatives. Piscines : Dont piscines thermales. Spa et Eaux potables ...

- Piscines privées et risques sanitaires associés : mauvais entretien, surdosage en désinfectant chlorés, ou efficacité des désinfectants alternatifs sans chlore, etc.

- Des sujets nouveaux ou émergents pourront être évoqués :

Baignades écologiques : conception, gestion, qualité sanitaire des eaux, suivi du fonctionnement,
Nouveaux types de piscines ludiques ou thermoludiques : vagues, jets, etc.: suivi de qualité.
Paramètres émergents et incidences sanitaires.

Les matériaux utilisés dans les piscines qui conditionnent la qualité microbiologique indirectement.

Le problème particulier de la désinfection des piscines thermales pourra être abordé avec la réglementation, les modalités et le contrôle officiel et de routine ou auto-contrôle.

Le Président de l'ASEES : Gilles Husson

Gilles Husson